

BUREAU DU PARC
Réunion du 12 SEPTEMBRE 2019
14710 TREVIÈRES

Relevé de décisions

Extrait de délibération

B 2019/32 Domaines de compétences par thème – Aménagement du territoire : Education au territoire

Affiché le 01 octobre 2019

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 12 septembre 2019 – 14710 TREVIÈRES sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 2 septembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Caroline **AMIEL**, Pierre **AUBRIL**, Stéphan **BARRAULT**, Nicole **GODARD**, Jean-Michel **GREEN**, Anne **HEBERT**, Laurent **HUET**, Jean-Marc **JOLY**, Maryse **LE GOFF**, Jocelyne **LEVAVASSEUR**, Jean **MORIN**, Jean-Marie **POULAIN**, Gérard **TAPIN**, Patrick **THOMINES**

Étaient excusés :

Gabriel **DAUBE**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Michel **FAUVEL**, Françoise **LEROSSIGNOL**, Pascal **MARIE**, Florence **MAZIER**, Nathalie **THIERRY**, Alexandra **UHLMANN**, Didier **VERGY**

Étaient également présents (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Eric **DUJARDIN**, Joëlle **RIMBERT**, Agnès **ORANGE**, Jean-Baptiste **WETTON**, Denis **LETAN**, Jean-François **ELDER**

1. Budget « Éducation au territoire »

Le budget « Éducation au territoire » finance principalement le dispositif d'appel à projet scolaires envoyé aux classes de la maternelle au 2nd degré. Les interventions nécessaires à la mise en œuvre du projet des enseignants sont encadrées par nos 2 structures d'EEDD partenaires que sont le CPIE et le CIEC.

Des temps de formation pour les acteurs éducatifs (enseignants et animateurs), des outils pédagogiques et l'accompagnement de démarches participatives peuvent aussi leur être demandé.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu, nos moyens financiers diminuant, les volumes d'interventions des structures conventionnées sont revus à la baisse régulièrement ce qui remet en cause l'efficacité même du dispositif « classes-Parc » essentiel pour le Parc en matière d'Éducation.

Même si les nouveaux aménagements de la Maison du Parc ont permis de recevoir davantage de classes sur site, qu'une partie des animations a été redistribuée sur les agents du Parc, que nous avons durci le cadre de l'appel à projets depuis 2 ans, nous ne pouvons plus couvrir uniformément les écoles du territoire.

Délibération : Afin d'établir dès à présent les volumes d'intervention de nos partenaires pour les classes-Parc 2019-2020 et d'envisager sereinement le déroulement de cette année de transition, le Bureau du Parc souhaite que le comité syndical affecte 25 000 € dans le budget 2020 pour l'Éducation au territoire.

2. Mission « Education au territoire »

La mission d'éducation au territoire a fortement évolué depuis la rédaction de la charte en cours. Il est nécessaire de refonder la politique du Parc en ce domaine afin de prendre en compte les changements institutionnels et de s'adapter au contexte budgétaire de la collectivité.

Délibération : Afin de préparer une proposition de nouvelle politique Education pour le Parc, qui sera applicable sur le budget 2021, l

Le Bureau décide :

1/ de créer un groupe de travail composé d'élus issus du bureau, du comité syndical et de délégués volontaires. Il intégrera aussi des membres partenaires du monde de l'éducation et de l'éducation à l'environnement.

Les élus suivants proposent leur participation : Laurent Huet, Jocelyne Levavasseur, Maryse Legoff, Anne Hébert-Piquart et Erick Jeanne.

2/ d'attribuer le pilotage de ce groupe de travail à M. Jean-Marc Joly, vice-président.

**Pour extrait certifié conforme,
Transmis en Préfecture le 01 octobre 2019**

**Le Président du Parc
Jean MORIN**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-naturel-regional-des-marais.com



Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20191010-B2019_32-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019